

édités par la commission soient déposés par le ministre compétent dans un certain délai. En ce qui concerne le principe, toutefois, le gouvernement lui-même l'a accepté dans une mesure présentée cette année, et je crois que si les députés s'y arrêtent, ils constateront que ce que nous demandons est légitime.

**M. Ed Schreyer (Selkirk):** Je suis presque entièrement d'accord avec la position du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et de son honorable ami le député de Peace River (M. Baldwin). Il est bien évident que, ces dernières années, non seulement le Parlement mais tous ceux qui suivent l'activité parlementaire se préoccupent de plus en plus de la prolifération des instruments statutaires et règlements.

On se demande souvent quelles procédures le gouvernement pourrait adopter pour maintenir un contrôle efficace sur le nombre et la nature des divers instruments statutaires et règlements qui sont adoptés par le pouvoir exécutif du gouvernement? Quelqu'un a dit que si l'amendement était adopté, et si tous les règlements établis par décret du conseil étaient déferés à un comité permanent, ce dernier serait certes surchargé. Or si ces règlements sont vraiment aussi considérables qu'on l'indique, les députés ont la responsabilité évidente, il me semble, de s'appliquer à les scruter.

Il ne suffit pas qu'une règle de procédure exige le dépôt des règlements à la Chambre dans un certain délai après l'ouverture de la session. Lorsque des centaines ou des milliers d'entre eux sont déposés en même temps, il est probable qu'aucun ne pourra être étudié ni analysé de façon satisfaisante. Un procédé bien plus efficace serait, à mon avis, que chaque ministère qui établit des règlements veille à les déferer au comité permanent approprié de la Chambre.

Cet amendement propose une solution, semble-t-il, à un vieux problème, dont la gravité s'est accentuée constamment depuis une décennie. J'ai cherché des points faibles à cet amendement mais j'avoue n'en avoir pas trouvé.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Je serai bref, monsieur l'Orateur. Je veux poser une question au ministre. Il n'a peut-être pas le renseignement en main, mais la réponse irait à la racine de la difficulté que l'amendement vise à régler.

Comme le représentant le sait, la véritable substance de nos lois est déterminée par les décrets du conseil et par les règlements établis après que la Chambre a traité des questions de principe en cause. Parfois les députés ne se rappellent plus bien quand ils voient les règlements, ce pourquoi ils avaient vraiment voté. Les règlements sont rédigés, pour la plupart, par les conseillers du gouvernement, par les fonctionnaires. Voici la question que je veux poser au ministre: sait-il combien de milliers de règlements ont été approuvés au cours de la dernière année—règlements qui sont en réalité des lois?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je devrais rappeler aux députés que nous ne siégeons pas en comité plénier et que nous ne devons pas nous engager dans un débat convenant à ce comité. Sauf erreur, des discours de ce genre sont ordinairement prononcés lorsque l'Orateur occupe le fauteuil. Le député de Calgary-Nord demande des renseignements que le ministre peut donner durant son discours, mais selon le Règlement il ne peut parler qu'une seule fois; il pourra répondre à toutes ces questions en même temps, lorsqu'il prendra la parole.

**M. Woolliams:** Je n'avais pas l'intention de parler longuement, monsieur l'Orateur et voilà pourquoi je me suis contenté de poser une question au ministre. J'attendrai volontiers que l'honorable représentant prenne la parole et me fournisse alors la réponse voulue.

**L'hon. James A. Richardson (ministre d'État):** J'ai bien pris note de la déclaration du député de Peace River, surtout lorsqu'il a parlé des bills adoptés récemment et de l'inquiétude que lui causait maintenant la délégation de pouvoirs aux services administratifs du gouvernement. Il a mentionné la Commission canadienne des transports et d'autres organismes.

Comme nous étudions un amendement précis, il ne conviendrait pas, je pense, d'aborder ce sujet général. J'aimerais m'arrêter sur l'amendement inscrit aux *Procès-verbaux* du 31 janvier. Je devrais commencer par remercier le député d'Oxford (M. Nesbitt), qui n'est pas à la Chambre...

**Une voix:** Il est au fond de la salle.